



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2015

Le huit Juin deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Patrick PETIT, Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Christian GRIPPON et M. Guillaume GENDRAUX qui ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Patrick COIRAULT et M. Stéphane VASLIN ainsi que M. Jacques FLANDROIS excusé et M. Emmanuel RIMBAULT non excusé, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il confirme, comme indiqué par mail aux élus, que Monsieur Emmanuel RIMBAULT est conseiller municipal, du fait des démissions en cascade, des candidats figurant sur la liste « 2014 : Un souffle nouveau ». Il est précisé qu'il ne s'est pas manifesté depuis l'appel téléphonique que Monsieur le Maire lui avait donné pour l'en informer. En cette qualité de conseiller municipal, il a donc reçu la convocation à cette séance.

Après adoption, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 11 mai 2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant « Prise en charge des fermetures de compteurs d'eau des abonnés de Péchiot ». L'assemblée accepte cet additif dont l'exposé sera fait.

Puis l'assemblée délibère comme suit :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ET DE LOCAUX ENTRE LA CDC ET LA COMMUNE POUR LE SERVICE INTERCOMMUNAL DE L'URBANISME (S.U.I)

Le Service de l'Urbanisme Intercommunal (S.U.I) va donc se mettre en place à compter du 15 juin 2015 sous la responsabilité de Madame Caroline Guignonnet, nouvellement recrutée par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, pour assurer la gestion de ce nouveau service créé du fait de la suppression de l'instruction des dossiers par la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Maire, autorisé à en faire la proposition aux communes concernées par ce service, demande à l'assemblée de confirmer la mise à disposition, à raison d'un mi-temps, de Madame Marie Biraud agent communal actuellement affecté au service d'urbanisme de la commune de Chef Boutonne.

Il rappelle par ailleurs que les 2 agents occuperont 3 bureaux devenus vacants, situés au 2^{ème} étage de la mairie, conformément à ce qui a été validé par les communes concernées.

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité, valide cette mise à disposition et autorise la signature de l'avenant à la convention en cours concernant les mises à disposition de personnel au bénéfice de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui rembourse la commune au prorata du temps passé et en fonction du coût horaire de chacun.

Le Conseil Municipal autorise que Madame Chrystel Samar agent d'accueil à la mairie, fasse un complément d'heures pour pallier l'absence de Marie Biraud qui la suppléait avec Elodie Brunaud. L'augmentation du temps de travail qui représente de 3h30 à 5 heures, sera révoquée à la rentrée après avoir fait le bilan de ces quelques mois.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le règlement du concours des maisons fleuries de 2015 commenté par Madame Sylvie Magnain. Il ne comporte pas de modification importante.

Cependant, la commission suggère que les élus référents signalent les fleurissements remarquables sur leur zone pour aider le jury. Cette idée est retenue.

Les membres du jury 2014, volontaires, reconduits dans leur fonction pour 2015, feront 2 passages cet été avant de sélectionner les maisons à primer.

L'intégralité du règlement est consultable sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr; et sera affiché en mairie.

REPLACEMENT DE LA BALAYEUSE : CHOIX DU FOURNISSEUR

Monsieur Joël Proust adjoint, membre de la commission « Finances – Marchés Publics » présente ce dossier.

Le principe de cet achat pour remplacer l'actuelle balayeuse acquise en 2010 avait été validé en avril et a donné lieu à une consultation en vertu du cahier des charges établi par la commission pour une machine neuve ou reconditionnée.

Les critères d'analyse étaient les suivants : Prix : 40%, Valeur technique : 40%, Prix de reprise : 20%.

La commission a étudié les 6 devis émanant de 3 fournisseurs différents. Les agents concernés ont, par ailleurs, été invités ainsi que les élus à assister à une démonstration du matériel présélectionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant l'appréciation faite des caractéristiques techniques de ce matériel qui occasionneront notamment un gain de temps pour le personnel et une économie d'eau du fait du recyclage de l'eau, entérine la proposition collective qui est faite de retenir l'offre de NILFISK pour un modèle « Nilfsk 3500 » au prix de 65 580 €, sans reprise de l'actuelle balayeuse.

L'assemblée mandate Monsieur le Maire pour vendre la balayeuse actuelle et fixe une enveloppe de prix. Une commune s'est déjà manifestée et semble intéressée.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD ETUDE DE SOLS

Madame Sylvie Couteau, membre de la commission « Finances – Marchés Publics » présente ce dossier.

Elle rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la rue du Département et de l'Avenue des Fils Fouquaud à Chef-Boutonne, une étude géotechnique est indispensable avant la construction des garages.

La consultation dont le principe avait été validé en avril, a donc été réalisée en vertu du cahier des charges établi par la commission qui disposait des attentes de la maîtrise d'œuvre.

Les critères d'analyse étaient les suivants : Prix : 70 % - Valeur technique et références : 30%.

La commission a étudié les 3 offres reçues qui comportaient notamment la méthodologie utilisée pour réaliser les forages pressiométriques, les tests de perméabilité, les essais de pénétration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante qui est celle de GEOTECHNIQUE de Poitiers, pour un montant de 1 970 € HT.

Monsieur le Maire en profite pour donner quelques informations générales sur ce dossier ; notamment en ce qui concerne les problèmes d'hirondelles. Le GODS (Groupement Ornithologue des Deux-Sèvres) a procédé à l'enlèvement des nids et oiseaux, avec l'accord de la DREAL. La démolition sera terminée avant la fin juin. Enfin, le diagnostic archéologique devrait intervenir à partir du 6 juillet (3 jours).

CHAUFFERIE BOIS : DEVIS D'INTERVENTION

Dans le cadre des travaux à effectuer en fin de saison de chauffe, un devis a été sollicité auprès de CEL de Jouhé Les Tours (37) pour la fourniture et pose d'un variateur de fréquence et la fourniture de pièces détachées à remplacer sur le foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis correspondant de 3579.05 € HT.

SERVICE DES EAUX : RACHAT DES COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre de la consultation en cours pour la Délégation de Service Public Eau, il avait été indiqué qu'il serait souhaitable que le parc des compteurs qui appartiennent actuellement à Véolia, soit acheté par la commune.

Une proposition de chiffrage a été demandée à Véolia qui a donc présenté un chiffrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour revoir le chiffrage proposé par Véolia qui semble pouvoir être négocié.

Le dossier sera révoqué lors d'une prochaine séance.

PRISE EN CHARGE DES FERMETURES DE COMPTEURS – PECHIOT

Les 5 abonnés de Péchiot sont depuis les travaux réalisés par le Syndicat 4B, raccordés au réseau de Chef-Boutonne et non plus du Syndicat de Loubigné. La SAUR concessionnaire du Syndicat a donc facturé à chacun des 5 abonnés, la fermeture de compteurs dont le coût unitaire est d'environ 50.99€ TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire motivée par le fait que ce changement n'est pas à l'initiative des abonnés, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre les frais de fermeture de compteurs à sa charge. Le remboursement fait individuellement auprès de chaque abonné dont le coût est donc globalement de 255 € sera affecté au budget annexe du Service des Eaux.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LIMALONGES

Madame Sylvie Magnain, adjointe, présente ce dossier.

Les riverains d'une parcelle de terre de 89 m² située à Limalonges se sont manifestés auprès de la commune pour en solliciter l'acquisition. Cette parcelle provenant de la succession de Monsieur Moyne qui avait fait don de ses biens à la commune en 2007, ignorée au moment des transactions à cette époque, est restée en l'état depuis.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de céder cette parcelle à Monsieur et Madame Laurent Rousseau pour l'€uro Symbolique étant précisé que les frais d'acte seront leur charge.

Suite à la demande de Monsieur Arthur Jones qui souhaiterait que la chronologie des 2 points suivants soit inversée, le Conseil Municipal accepte donc d'aborder le point concernant la notion de « Commune Nouvelle » avant de réfléchir à la rénovation de la mairie, qui peut dépendre de ce qui sera évoqué précédemment.

REFLEXION SUR LA NOTION DE « COMMUNE NOUVELLE »

Le document présenté aux maires de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, par les services de la Préfecture des Deux-Sèvres, a été communiqué aux élus pour les inviter à réfléchir à la notion de « Commune Nouvelle » et aux orientations qui pourraient être envisagées pour se regrouper avec d'autres communes.

Un large débat, très constructif et riche en réflexion, s'engage autour des points suivants :

- ✓ Créer une commune nouvelle est-elle une chose nécessaire pour notre commune ?
- ✓ Créer une commune nouvelle est-elle une chose nécessaire pour l'avenir ?
- ✓ Doit-on discuter avec nos voisins ?

Après 50 minutes d'échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, par 15 voix pour (les 2 élus ayant reçu pouvoir s'abstiennent pour les 2 conseillers absents) :

- Accepte le principe de création d'une Commune Nouvelle
- Autorise Monsieur le Maire à discuter avec les communes voisines pour évoquer le sujet.

PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE : REFLEXION SUR LES BESOINS

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de la mairie faisait partie des projets de campagne des 2 groupes.

Une note de présentation de la réflexion à mener a été transmise aux élus avec la convocation. Une synthèse en est faite :

« Notre mairie actuelle est un bâtiment majestueux mais en mauvais état. A part quelques travaux réalisés en octobre 2011 pour aménager la salle du conseil municipal au rez de chaussée, la réfection intérieure date de 1981... Quant aux ouvertures, elles doivent dater de la première partie du siècle dernier et certaines sont sans doute de l'époque de la construction (1870). L'isolation est absente et globalement le bâtiment est « une passoire ».

Il convient donc aujourd'hui d'engager la réflexion pour sa rénovation complète. En effet, le CMPP vient de quitter le 2^{ème} étage pour migrer vers le pôle santé. Et le nouveau service d'urbanisme intercommunautaire occupera 3 bureaux à compter officiellement du 15 juin. **Mais ce projet est avant tout un dossier politique plutôt que technique.** En effet, la rénovation doit s'adapter à nos besoins, à notre volonté. **Mais que veut-on ?**

Un projet à définir :

En effet, que veut-on faire de ce bâtiment de 800m² de surface développée ? Qu'est-ce qu'une mairie au XXI^{ème} siècle ? Quels services veut-on installer dans ce bâtiment ? Veut-on ouvrir ce bâtiment à d'autres services ? Que veut-on changer dans le fonctionnement actuel ? Veut-on ouvrir la réflexion vers l'extérieur (population, associations...) ?

De ces questions devront sortir des axes qui déboucheront sur un programme. C'est alors que ce programme pourra être confié à un architecte qui aura la responsabilité de le réaliser. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit véritablement d'un projet politique et non technique.

Un large débat s'est engagé. Après 45 minutes d'échanges, le Conseil Municipal par 15 voix pour (les 2 élus ayant reçu pouvoir s'abstiennent pour les 2 conseillers absents) :

- ✓ Valide la volonté d'associer la population à cette réflexion (définition de la mairie et utilisation des locaux (accueil, bureaux, salle d'archives...)). La méthode reste à préciser,
- ✓ Décide d'en profiter pour inviter les associations à formuler leurs éventuels besoins notamment en locaux, pour voir si cela peut avoir incidence sur la réflexion à mener,
- ✓ Souhaiterait accueillir un plus grand nombre de services mais de préférence des services publics,
- ✓ Autorise d'ores et déjà le lancement de la consultation pour choisir un architecte (Tranche ferme : diagnostic / faisabilité et Tranche conditionnelle : mission de base (APS/ APD / PRO /EXE/ AOC / OPC) et mandate à cet effet, la commission «Finances – Marchés Publics » pour en établir le cahier des charges,
- ✓ Prend note que Monsieur le Maire va consulter les services et poursuivre le travail de réflexion avec les élus et notamment les membres de la commission Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville et de la communication évoque les sujets suivants :

- Préparation de l'animation « Handi-sport s » samedi 13.06.2015 après-midi. Il est précisé que les associations locales partenaires ont décidé de reverser le bénéfice de cette animation au Comité Départemental Handi Sports.
- Point sur élaboration des journaux communaux.

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint délégué à l'amélioration de la vie quotidienne, recense les volontaires pour tester le circuit « Redécouvrons notre patrimoine à vélo » dimanche matin.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé de l'Infrastructure – Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours (peinture au sol, fin de l'installation de la signalétique dans la ville....) et indique que la commission de sécurité a visité les 2 églises aujourd'hui.

Monsieur le Maire se réjouit des nombreuses animations sur la commune et remercie publiquement les associations pour leur implication. Il renouvelle cependant ses regrets quant à la trop faible fréquentation à ces manifestations pourtant de grande qualité et pour lesquelles les bénévoles font preuve d'un réel dévouement (les plus récentes : Tournoi international de Tennis de Table, courses cyclistes...).

Puis il évoque plusieurs sujets :

- Le Conseil Municipal valide la proposition de rencontre faite par Madame Delphine Batho Députée. La date est à fixer.
- L'engagement de la commune dans la démarche régionale Terre Saine « Votre commune sans pesticides », a été récompensé par l'attribution d'un 3^{ème} papillon après examen conjoint par la Région Poitou Charentes, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). La démarche sera poursuivie par la collectivité, en sensibilisant la population pour l'inciter à y adhérer.
- la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 20 Juillet 2015.

Madame Séverine Berland s'interroge sur les rumeurs d'ouvertures et fermetures de commerces sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'il en est rarement informé en direct ou préalablement à la communication publique.

Madame Sylvie Couteau évoque le stationnement sur la Place Malesherbes. L'organisation du stationnement avec la mise en place de piquets ne sera pas remise en cause. L'entrée est mieux matérialisée pour qu'aucun véhicule n'obstrue l'accès sur la partie enherbée, ce qui devrait permettre d'améliorer le stationnement notamment à l'occasion de cérémonies à l'Eglise Notre-Dame.

Monsieur Patrick Petit regrette que malgré la réparation des désordres de l'avenue, certains endroits soient encore dégradés. Monsieur le Maire explique que la réparation a été faite eu égard à l'expertise faite depuis plusieurs mois déjà et qu'effectivement certaines zones ont continué à se dégrader et l'expertise n'a pas pu être actualisée. Néanmoins, même si les désordres restent un regret par rapport à la réussite globale de l'opération, la dangerosité a été écartée.

Monsieur Petit évoque ensuite un courrier qu'il a reçu concernant une décision prise à l'encontre d'un pompier du centre de secours de Chef-Boutonne. Le sujet étant d'ordre interne, aucune remarque n'est formulée si ce n'est par Monsieur le Maire qui souligne par ailleurs, l'importance de maintenir les effectifs.

Un point est fait sur les prochaines réunions de quartier suite à la remarque formulée par des riverains de l'avenue auprès de Madame Jany Rousseau. La prochaine organisée en septembre est prévue au quartier de Lussais-Les Grapaudières.

La séance est close à 23 heures.

Ainsi délibéré, le 08.06.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.